LE GOUVERNEMENT ET LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE SYSTÈME POLITIQUE

DEPUIS LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION EN 1971, les sept émirats qui constituent les Émirats Arabes Unis (E.A.U.) se sont forgé une identité nationale propre grâce à la consolidation de leur statut fédéral et ils jouissent aujourd'hui d'une stabilité politique enviable. Le système politique des E.A.U., qui allie de manière unique la tradition et la modernité, est à la base de ce succès et a permis au pays d'instaurer une structure administrative moderne, tout en maintenant, en adaptant et en préservant les meilleures traditions du passé.

À la suite de la résiliation par les Britanniques de leurs accords avec les États de la Trêve (l'ancien nom officiel de ces pays), les Souverains des sept émirats fondèrent un État fédéral officiellement appelé *Dawlat al Imarat al Arabiyya al Muttahida* (État des Émirats Arabes Unis).

Les principes sur lesquels repose la création des E.A.U. furent énoncés dans une déclaration du 2 décembre 1971, jour de la fondation officielle du nouvel État

Les Émirats Arabes Unis se sont constitués en État indépendant et souverain. Cet État fait partie de la Nation arabe au sens large. Il a pour tâche de maintenir son indépendance, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité, de repousser toute attaque contre son intégrité ou l'intégrité de l'un des émirats membres. Il s'efforcera également d'assurer la protection des libertés et des droits de son peuple et de parvenir à une coopération loyale entre les émirats pour le bien de tous. Outre les objectifs mentionnés ci-dessus, il entend œuvrer pour l'essor du pays dans tous les domaines afin de garantir à ses citoyens une vie meilleure, de prêter assistance et appui aux causes arabes et de soutenir la Charte des Nations unies et les règles morales internationales.

Chacun des émirats membres de la fédération disposait déjà, avant 1971, de ses propres institutions gouvernementales et, pour assurer le gouvernement effectif du nouvel État, les Émirs élaborèrent une Constitution provisoire précisant les pouvoirs qui allaient être conférés aux nouvelles institutions fédérales, tous les autres restant la prérogative de chaque émirat.

Furent déclarés du ressort des autorités fédérales, aux termes des articles 120 et 121 de la Constitution, les domaines de responsabilité des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense, les questions de nationalité et d'immigration, l'éducation,

l'hygiène publique, la monnaie, les services postaux, téléphoniques et autres services de communication, le contrôle du trafic aérien et l'attribution de licences pour les avions, ainsi qu'un certain nombre d'autres spécialités bien précises, comme, par exemple, les affaires sociales, le secteur bancaire, la délimitation des eaux territoriales et l'extradition des criminels.

Parallèlement, la Constitution stipulait dans l'article 116 que 'les Émirats exerceront tous les pouvoirs qui ne sont pas accordés à la fédération par cette Constitution'. Ce principe est repris par l'article 122, qui établit que 'les Émirats auront compétence pour toutes les questions non attribuées exclusivement à la compétence de la fédération, conformément aux dispositions des deux articles précédents'.

Le nouveau système fédéral de gouvernement comprenait un Conseil suprême, un Cabinet ou Conseil des ministres, une Instance parlementaire, le Conseil national fédéral, un Corps judiciaire indépendant et enfin la Cour suprême fédérale.

Dans un esprit de consensus et de collaboration, les Souverains des sept émirats convinrent, lors de la fondation de la fédération, qu'ils seraient tous membres du Conseil suprême, l'organe directeur du nouvel État. Ils décidèrent également d'élire, parmi eux, un Président et un Vice-Président, pour un mandat de cinq ans. Le Souverain d'Abu Dhabi, Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, fut élu premier Président, fonction à laquelle il a été maintenu pour des périodes successives de cinq ans, alors que le Souverain de Dubaï, Cheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum, fut choisi comme premier Vice-Président, mandat qu'il a continué d'exercer jusqu'à sa mort en 1990, date à laquelle son fils aîné et héritier, Cheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum, a été nommé pour lui succéder.

Les membres du Conseil suprême

S.A. Président Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, Souverain de l'émirat d'Abu Dhabi

S.A. Vice-Président et Premier Ministre Cheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum, Souverain de l'émirat de Dubaï

S.A. Dr Cheikh Sultan bin Mohammed Al Qasimi, Souverain de l'émirat de Sharjah

S.A. Cheikh Saqr bin Mohammed Al Qasimi, Souverain de l'émirat de Ra's al-Khaimah

S.A. Cheikh Rashid bin Ahmed Al Mu'alla, Souverain de l'émirat d'Umm al-Qaiwain

S.A. Cheikh Humaid bin Rashid Al Nuaimi, Souverain de l'émirat d'Ajman

S.A. Cheikh Hamad bin Mohammed Al Sharqi, Souverain de l'émirat de Fujaïrah

Les Princes héritiers et les Vice-Souverains

S.A. Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier de l'émirat d'Abu Dhabi et Adjoint au Commandant suprême des forces armées des E.A.U., Président du Conseil exécutif de l'émirat d'Abu Dhabi

S.E. Cheikh Hamdan bin Rashid Al Maktoum, Vice-Souverain de l'émirat de Dubaï, Ministre des Finances et de l'Industrie

S.E. Le Général Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Prince héritier de l'émirat de Dubaï et Ministre de la Défense

S.E. Cheikh Sultan bin Mohammed Al Qasimi, Prince héritier et Vice-Souverain de l'émirat de Sharjah

S.E. Cheikh Khalid bin Saqr Al Qasimi, Prince héritier et Vice-Souverain de l'émirat de Ra's al-Khaimah

S.E. Cheikh Saud bin Rashid Al Mu'alla, Prince héritier de l'émirat d'Umm al-Qaiwain

S.E. Cheikh Ammar bin Humaid Al Nuaimi, Prince héritier de l'émirat d'Ajman

S.E. Cheikh Ahmed bin Sultan Al Qasimi, Vice-Souverain de l'émirat de Sharjah

S.E. Cheikh Hamad bin Saif Al Sharqi, Vice-Souverain de l'émirat de Fujaïrah

S.E. Cheikh Sultan bin Saqr Al Qasimi, Vice-Souverain de l'émirat de Ra's al-Khaimah

Le Conseil fédéral suprême est investi de pouvoirs législatifs et exécutifs. Il ratifie les lois et les décrets fédéraux, planifie la politique générale, approuve la nomination du Premier Ministre et accepte sa démission. Il dispose également du pouvoir de le relever de ses fonctions sur incitation du Président. Le Conseil suprême désigne le Président et son adjoint pour un mandat de cinq ans ; ils peuvent tous deux être réélus.

Lors de la réunion historique du 20 mai 1996, le Conseil fédéral suprême approuva un projet d'amendement de la Constitution provisoire du pays, en la déclarant Constitution permanente des E.A.U.. L'amendement faisait aussi d'Abu Dhabi la capitale de l'État.

Le Conseil des Ministres, ou Cabinet, décrit dans la Constitution comme 'l'organe exécutif' de la fédération, comprend le nombre habituel de portefeuilles ministériels et est dirigé par le Premier Ministre, qui est choisi par le Président en consultation avec ses collègues du Conseil suprême. Le Premier Ministre, actuellement aussi Vice-Président (ce qui n'a pas toujours été le cas), désigne ensuite les ministres, qui peuvent provenir de chacun des émirats formant la fédération ; néanmoins, il semble naturel que les émirats les plus peuplés comptent généralement beaucoup plus de membres dans chaque Cabinet.

Les 21 membres du Cabinet actuel ont été nommés le 25 mars 1997 aux termes du Décret N° 67 de 1997 et conformément à la proposition du Vice-Président S.A. Cheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum, à qui le Président avait demandé de former un nouveau gouvernement.

Les membres du Cabinet

Premier Ministre : Vice-Président S.A. Cheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum
Premier Ministre adjoint : Cheikh Sultan bin Zayed Al Nahyan
Ministre des Finances et de l'Industrie : Cheikh Hamdan bin Rashid Al Maktoum
Ministre de la Défense : Général Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum
Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères : Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan
Ministre de l'Information et de la Culture : Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan
Ministre de la Planification : Cheikh Humaid bin Ahmed Al Mu'alla
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Cheikh Nahyan bin Mubarak Al Nahyan
Ministre de l'Économie et du Commerce : Cheikh Fahim bin Sultan Al Qasimi
Secrétaire d'État aux Affaires du Conseil suprême : Cheikh Majed bin Saeed Al Nuaimi
Ministre des Affaires Étrangères : Rashid Abdullah Al Nuaimi
Ministre de l'Intérieur : Lieutenant Général Dr Mohammed Saeed Al Badi
Ministre de la Santé : Hamad Abdul Rahman Al Madfa
Ministre de l'Électricité et de l'Eau : Humaid bin Nasir Al Owais
Secrétaire d'État aux Affaires du Cabinet : Saeed Khalfan Al Ghaith
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche : Saeed Mohammed Al Ragabani
Ministre des Communications : Ahmed Humaid Al Tayer
Ministre des Travaux Publics et du Logement : Rakad bin Salem Al Rakad
Ministre du Pétrole et des Ressources en minerais : Obeid bin Saif Al Nassiri
Ministre de l'Éducation et de la Jeunesse : Dr Abdul Aziz Al Sharhan
Ministre de la Justice, des Affaires islamiques et Awqaf : Mohammed Nukhaira Al Dhahiri
Ministre du Travail et des Affaires sociales : Mattar Humaid Al Tayer
Secrétaire d'État aux Affaires financières et industrielles : Dr Mohammed Khalfan bin Kharbash
Le Directeur Général du Bureau du Président, Cheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, jouit également d'un statut ministériel.

LE CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL

Le 'Federal National Council' (FNC) (Conseil national fédéral) compte 40 membres représentant les émirats au prorata de leur population : huit pour Abu Dhabi et Dubaï, six pour Sharjah et Ra's al-Khaimah, et quatre pour Fujaïrah, Umm al-Qaiwain et Ajman. La sélection des représentants de chaque émirat est laissée à la discrétion de celui-ci et la durée de leur mandat législatif est fixée à deux années civiles.

Le fonctionnement du FNC au quotidien est régi par des règlements basés sur les dispositions de l'article 85 de la Constitution. Ces textes furent rédigés pour la première fois en 1972 puis modifiés par le Décret fédéral N° 97 de 1977.

Le FNC joue un rôle important au service du peuple et de la nation, et renforce les principes de la *shura* (consultation) dans le pays. Avec à sa tête un président, ou l'un des deux adjoints du président choisis parmi ses membres, le FNC a, aux termes de la Constitution, un rôle législatif mais aussi un rôle de surveillance. De ce fait, il se doit d'examiner et d'amender, s'il le souhaite, tous les projets de lois fédérales, et a le pouvoir de convoquer et d'interroger tout ministre fédéral sur les activités de son ministère. L'une des principales responsabilités du FNC consiste en la discussion du budget annuel. Des sous-comités spécialisés et une Unité de recherche et d'études ont été créés pour assister les membres du FNC afin qu'ils puissent satisfaire les exigences croissantes d'un gouvernement moderne.

Depuis sa constitution, le Conseil a été présidé successivement par :
Thani bin Abdulla
Taryam bin Omran Taryam
Hilal bin Ahmed bin Lootah
Al-Haj bin Abdullah Al Muhairbi
Mohammed Khalifa Al Habtoor

Sur le plan international, le FNC est membre de l'Union parlementaire internationale (IPU) ainsi que de l'Union parlementaire arabe (APU) et il participe avec ardeur aux activités de ces instances.

LE POUVOIR JUDICIAIRE FÉDÉRAL

Le pouvoir judiciaire fédéral, dont l'indépendance totale est garantie par la Constitution, comprend la Cour suprême fédérale et les Tribunaux de première instance. La Cour suprême fédérale comporte cinq juges nommés par le Conseil suprême des Souverains. Les juges décident de la constitutionnalité des lois fédérales et arbitrent les conflits entre émirats, ainsi que ceux qui opposent le gouvernement fédéral aux émirats.

LE GOUVERNEMENT LOCAL

Parallèlement et, parfois, en association avec les institutions fédérales, chacun des sept émirats possède son propre gouvernement local. Bien que tous se soient considérablement développés du fait de la croissance du pays au cours des 30

dernières années, ils diffèrent par la taille et la complexité, qui varient selon la population, la superficie et le niveau de développement.

Ainsi, l'émirat le plus grand et le plus peuplé, Abu Dhabi, possède son propre organe de gouvernement central, le Comité exécutif, présidé par le Prince héritier, Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan. Les Régions Est et Ouest sont dirigées par un fonctionnaire qui a le titre de Représentant du Souverain. Il y a également un Représentant du Souverain sur l'île de Das, important terminal pétrolier.

Les principales villes, Abu Dhabi et Al Ain, cette dernière étant également la capitale de la Région Est, sont administrées par des municipalités, disposant chacune d'un conseil municipal désigné. De nouveaux membres ont été nommés au conseil municipal d'Abu Dhabi en novembre 2001.

Le Comité consultatif national d'Abu Dhabi, dirigé par un Président et constitué de 60 membres choisis parmi les principales tribus et familles de l'émirat, assume un rôle semblable à celui du FNC à l'échelon du pays ; il consiste à questionner les responsables et à examiner puis à approuver les lois locales. Il est également compétent pour suggérer de manière informelle l'introduction ou la révision de lois fédérales.

L'émirat est administré par un certain nombre de départements locaux, dans des domaines tels que les travaux publics, les finances, les douanes et la gestion. Certains se chargent de l'ensemble de l'émirat, mais pour certaines spécialités, il existe aussi des départements couvrant uniquement la Région Est.

Dans chacun des autres émirats on trouve un schéma similaire : municipalités et départements ; il faut remarquer que Sharjah, avec ses trois enclaves sur la côte est du pays, a également adopté la pratique de la délégation d'une partie des pouvoirs au niveau local en créant des agences du Tribunal de l'émirat de Sharjah (Sharjah Emiri Diwan) dirigées par des présidents adjoints, à la fois pour Kalba et Khor Fakkan. Sharjah a instauré, aussi, un conseil exécutif pour l'ensemble de l'émirat.

Pour des endroits plus petits ou plus isolés, le Souverain et le gouvernement de chaque émirat peuvent choisir un représentant local, un émir ou un wali (gouverneur), qui agit en tant qu'intermédiaire pour porter à la connaissance du gouvernement les préoccupations des habitants. Dans la plupart des cas, il s'agit de chefs de tribus locales, dont l'influence et le pouvoir résultent de la confiance des membres de leur tribu mais également de celle que le Souverain a mise en eux. Ceci illustre bien l'intégration des dirigeants locaux du système traditionnel aux nouvelles structures du gouvernement, auxquelles ils confèrent légitimité.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LOCAL

Les pouvoirs des diverses institutions fédérales et leurs relations avec les institutions de chaque émirat, sont prévus par la Constitution ; ils ont évolué et ont été modifiés depuis la création de l'État. Aux termes de la Constitution, les Souverains peuvent, s'ils le souhaitent, concéder au gouvernement fédéral certains domaines d'autorité, spécifiés comme étant de la responsabilité de chaque émirat ; c'est ce qui s'est passé pour l'unification des forces armées au milieu des années 70. La Constitution de 1971 permettait également à chaque émirat de conserver sa qualité de membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), ou d'adhérer à ces organisations, bien qu'aucun ne l'ait fait ; Abu Dhabi, le seul émirat à en être membre en 1971, ayant choisi d'abandonner ce titre au profit de la fédération.

Parallèlement à l'essor social et économique considérable que l'État a connu depuis sa fondation, les organes gouvernementaux, tant au niveau local que fédéral, se sont aussi développés de manière impressionnante ; leur influence touche désormais presque tous les aspects de la vie, à la fois pour les citoyens des E.A.U. et pour les expatriés. Comme dans d'autres États relativement jeunes, les institutions nouvellement créées ont tiré leur légitimité et leur statut de l'ampleur de leurs activités et de leurs réalisations, ainsi que de la reconnaissance et de l'appréciation de leur rôle par le peuple.

La relation entre les nouveaux systèmes de gouvernement, fédéraux et locaux, a elle-même évolué d'une manière très constructive. Les plus petits émirats ont bénéficié d'un développement notable en ce qui concerne, par exemple, l'éducation et la formation professionnelle ; ils ont été en mesure de trouver le personnel nécessaire pour élargir la gamme de services (le tourisme, par exemple) assurés par leur propre gouvernement local et qui, jusque-là, étaient fournis, en leur nom, par les institutions fédérales. En même temps, dans d'autres domaines tels que la justice, on a vu la renonciation de l'autorité locale au profit des institutions fédérales. Ces nouveaux systèmes de gouvernement n'ont toutefois pas remplacé les formes traditionnelles qui coexistent et se modifient parallèlement.

LE GOUVERNEMENT TRADITIONNEL

Traditionnellement, le Souverain d'un émirat, le cheikh, était le chef de la tribu la plus puissante, bien que pas forcément la plus nombreuse ; chacune des tribus, et souvent ses divers sous-groupes, avait aussi généralement un chef, ou cheikh. Ces Souverains et chefs ne conservaient leur autorité que s'ils savaient s'attirer la loyauté et le soutien du peuple. C'était en quelque sorte une forme de démocratie directe, sans la bureaucratie liée aux formes occidentales d'élections. Cette

démocratie reposait en partie sur le principe tacitement admis, mais néanmoins puissant, selon lequel le peuple devait avoir la liberté de dialoguer avec son cheikh, et ce dernier devait tenir régulièrement un *majlis*, ou conseil, où les membres de sa tribu pouvaient exprimer ouvertement leurs opinions.

Une démocratie directe de ce type, qui peut être idéale pour des sociétés de petite taille et d'une structure relativement simple, devient plus difficile à gérer au fur et à mesure que la population augmente. En outre, du fait du perfectionnement croissant de l'administration gouvernementale, un grand nombre d'habitants des émirats préfèrent, à présent, traiter au quotidien directement avec les nouvelles institutions plutôt que chercher à rencontrer leur Souverain ou leur cheikh en personne.

Néanmoins, un aspect fascinant de la vie des E.A.U. aujourd'hui, et qui est essentiel pour la compréhension de son système politique, est la manière dont l'institution du *majlis* a conservé son utilité. Dans les plus grands émirats, non seulement le Souverain, mais aussi un certain nombre d'autres membres importants de sa famille, continuent à tenir des *majlis* (ou *majalis*) ouverts : les participants peuvent aborder des sujets très variés, depuis la demande d'une parcelle de terrain, ou d'une bourse d'études pour un fils ou une fille qui souhaite partir étudier à l'étranger, jusqu'à des questions plus fondamentales telles que l'impact sur la société d'une immigration étrangère à grande échelle ou des plaintes concernant l'administration inadéquate de certains ministères et départements.

Dans les plus petits émirats, le *majlis* du Souverain lui-même, ou bien celui du Prince héritier ou du Vice-Souverain, reste l'institution centrale. Le Souverain de Fujaïrah, par exemple, tient un *majlis* ouvert au moins une fois par semaine (tous les jours pendant le Ramadan, mois de jeûne sacré pour les musulmans), auquel peuvent assister les citoyens tout comme les expatriés. Ce sont les plus traditionalistes des membres des tribus qui participent à ces *majlis* ; ils préfèrent attendre parfois plusieurs mois avant de pouvoir s'adresser directement à leur Souverain, plutôt qu'utiliser les structures modernes du gouvernement pour faire part de leurs demandes ou de leurs réclamations.

Il est évident, comme l'a noté le Président Cheikh Zayed lui-même, que dans une société moderne il est naturellement plus facile pour un Souverain d'aller au-devant de son peuple, que pour le peuple de venir à la rencontre de son Souverain. Cheikh Zayed voyage fréquemment dans les E.A.U., afin de pouvoir s'entretenir avec les citoyens en dehors du cadre officiel d'un bureau ou d'un palais. Au cours de ses visites régulières dans le cadre de l'exécution de projets, il veille à ce que les citoyens de la localité aient la possibilité de lui parler sans intermédiaire.

Si les institutions modernes se sont développées en réponse aux besoins et aux exigences du pays, les formes traditionnelles d'administration tribale ont, de même, évolué. De nombreuses affaires relativement courantes étant aujourd'hui traitées par les institutions modernes, les institutions traditionnelles, comme les *majlis*, peuvent se consacrer à des problèmes plus complexes et abandonner les questions de routine qui, jusque-là, les accaparaient.

Dans les *majlis*, par exemple, on peut être témoin de discussions approfondies, et souvent passionnées, entre les cheikhs et les autres citoyens sur des thèmes comme la politique à adopter face à l'évolution des rouages de l'État, ou la nature des relations avec les pays voisins. Pour les questions qui touchent plus directement les particuliers, telles que le chômage parmi les jeunes diplômés des E.A.U. (sujet tout à fait d'actualité), les débats naissent souvent dans les *majlis*, et les échanges de vues y sont animés et enragés, avant que ne se dégage un consensus qui se reflète ultérieurement dans les modifications de la politique du gouvernement.

C'est ainsi que les méthodes traditionnelles de gouvernement, qui ont fait leurs preuves aux E.A.U., ont su conserver à la fois leur pertinence et leur vitalité unique, et elles continuent à jouer un rôle important, bien que souvent méconnu, dans l'évolution de l'État d'aujourd'hui.

UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE

Lorsque les Souverains des sept émirats se réunirent, il y a 30 ans, pour convenir des formes de gouvernement de leur nouvel État fédéral, ils choisirent délibérément de ne pas se contenter de copier sur les autres. Ils décidèrent, au contraire, de bâtir une société offrant le meilleur d'une administration moderne, tout en conservant les formes traditionnelles de gouvernement, qui mettaient en pratique le mieux des coutumes, à savoir, l'attachement au consensus, à la discussion et à la démocratie directe.

Avec le recul, il est évident qu'ils ont fait le bon choix car, malgré l'énorme croissance économique et la dislocation sociale causée par l'explosion démographique, l'État a joui d'une stabilité politique. Au cours de ces dernières décennies, parmi les nombreuses tentatives de création d'États fédéraux, tant dans le Monde Arabe qu'ailleurs, les E.A.U. sont les seuls à avoir résisté à l'usure du temps.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Vers la fin de l'année 2001, les Émirats Arabes Unis, à l'instar du reste du monde, ont vu leur politique étrangère se concentrer en grande partie sur la campagne internationale contre le terrorisme mise en place après les attentats du 11

septembre à Washington et à New York. La condamnation par les E.A.U. de ces agressions qui ont fait plus de 4000 morts, fut rapide et totale.

'En ce moment tragique, c'est avec tristesse et compassion que nos pensons aux victimes des terribles actes criminels perpétrés à New York et à Washington . . . et renouvelons toutes nos condoléances à vous, le peuple américain, et en particulier aux familles des victimes,' a déclaré Cheikh Zayed au Président Bush dans un message adressé peu après ces faits.

Nous avons pris note de vos remarques judicieuses, résolues et claires quant à la nécessité de veiller à ne pas utiliser ces événements tragiques comme excuse, ou raison, justifiant toute attaque ou hostilité contre les Américains d'origine arabe ou de religion musulmane . . . Nous partageons votre conviction que ces actes . . . sont totalement répugnants aux yeux de l'Islam, et nous vous remercions de votre déclaration pertinente et opportune, qui reflète si bien les valeurs et les traditions des États-Unis en tant que pays où ni les origines ethniques, ni les croyances religieuses n'empêchent quiconque d'être citoyen à part entière de la nation américaine.

Revenant sur la question du terrorisme, dans une déclaration faite le 2 décembre à l'occasion de la trentième fête nationale du pays, Cheikh Zayed a ajouté

le terrorisme est l'ennemi de toute humanité . . . Nous cautionnons la légitimité de la collectivité internationale dans toute action et mesure qu'elle prend pour combattre le terrorisme, l'éradiquer et pour faire obstacle à ceux qui le pratiquent . . . Le terrorisme est un phénomène international qui n'a ni religion ni race.

L'empressement des Émirats Arabes Unis à collaborer à la campagne contre ce fléau s'est rapidement manifesté, et ceci à deux niveaux.

Les services de sécurité de l'État ont diligemment mené une enquête approfondie, et fait part de leurs informations aux États-Unis et aux autres pays.

Reconnaissant que la lutte contre le terrorisme exigeait non seulement une réaction militaire, mais aussi des efforts concertés pour identifier et éliminer son réseau de liens financiers et autres, les autorités émiriennes ont très vite agi pour, comme le demandaient les États-Unis, repérer et bloquer tout compte bancaire utilisé par des organisations et individus suspects. Bien que l'on ait remarqué certains mouvements de capitaux douteux qui, le plus souvent, ne faisaient que transiter par les E.A.U., l'examen approfondi effectué par la Banque centrale n'a révélé aucun abus majeur des services bancaires du pays.

Une loi interdisant toute forme de blanchiment d'argent et de transfert de bénéfices provenant d'activités illicites, dont le terrorisme, le commerce d'armes, le trafic de drogue et la fraude, était en préparation bien avant les attentats du 11 septembre ; aussi, afin de mettre en place le cadre légal nécessaire pour freiner les activités suspectes, on a fait passer le projet de loi à la hâte devant le Cabinet, début d'octobre. Admettant que même de petites sommes peuvent être utilisées à des fins néfastes, la Banque centrale a également imposé des règles strictes quant à la publication d'états financiers relatifs aux opérations de change et opérations bancaires, règles qui exigent, par exemple, que les virements de quelques milliers de dollars américains seulement fassent l'objet d'un suivi adéquat.

Grâce à la nouvelle loi, les E.A.U. ont maintenant fait un énorme pas vers l'introduction de contrôles financiers qui sont plus ou moins conformes aux normes internationales, mais qui constituent aussi un meilleur système réglementaire au sein du pays lui-même.

Au fur et à mesure que la campagne internationale contre le terrorisme s'est mise en place dans les jours et les semaines qui ont suivi les attentats du 11 septembre, les E.A.U. ont apporté leur soutien de plusieurs autres manières. Avant cette date funeste, les E.A.U. étaient l'un des trois seuls États à entretenir des relations diplomatiques avec le gouvernement taliban en Afghanistan ; toutefois, après que les Nations unies aient imposé des sanctions contre les talibans en 2000, en raison de leur refus de livrer les chefs terroristes suspectés pour qu'ils comparaissent devant un tribunal international, ces relations s'étaient considérablement détériorées.

Cependant, le 22 septembre, comme les talibans refusaient toujours d'acquiescer aux demandes de la communauté internationale, le gouvernement des E.A.U. a décidé de rompre toute relation.

Dans une déclaration annonçant cette rupture, une source officielle du ministère des Affaires Étrangères a observé que les E.A.U. avaient :

fait tous les efforts possibles pour persuader le gouvernement taliban de répondre de manière positive à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, qui exigeait qu'il lui livre Ossama ben Laden pour qu'il soit jugé de manière équitable par un tribunal international eu égard aux accusations portées contre lui.

Après le refus des talibans d'obtempérer, cette source officielle a déclaré :

Les E.A.U. ne pensent pas qu'il soit loyal de continuer à maintenir des relations avec un gouvernement qui refuse de se plier à la volonté manifeste de la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité des Nations unies ; c'est la raison pour laquelle les E.A.U. ont décidé de cesser toute relation diplomatique.

Néanmoins, reconnaissant que la population civile de l'Afghanistan, et les réfugiés afghans dans les pays voisins, n'étaient en aucune manière responsables des actes

des talibans, les E.A.U. ont rapidement pris des mesures pour leur porter assistance (voir la section L'Aide au développement).

Dans une déclaration faite le 23 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, qui est aussi Président de la Société du Croissant-Rouge des E.A.U., a annoncé que S.A. le Président Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan et S.A. Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abu Dhabi et Adjoint au Commandant suprême des Forces armées des E.A.U., avaient ordonné l'envoi immédiat d'une aide humanitaire.

'Des millions de réfugiés afghans ont fui vers les zones frontalières des pays voisins (et) . . . l'on en attend un plus grand nombre encore dans les jours et semaines prochains,' a déclaré Cheikh Hamdan. Afin de soulager leurs souffrances, la Société du Croissant-Rouge s'est unie à la Fondation internationale des sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge pour leur envoyer par avion des vivres, des médicaments, des tentes, de l'eau et des couvertures, et elle a fourni à la Fédération une base de ravitaillement à Abu Dhabi. Avec le soutien des Forces armées des E.A.U., des camps ont été rapidement établis par la Société du Croissant-Rouge au Pakistan et en Iran pour héberger les réfugiés. Dans un même temps, une autre initiative lancée par la Fondation caritative Mohammed bin Rashid de Dubaï a apporté un appui supplémentaire aux personnes déplacées au sein même de l'Afghanistan.

En novembre, la participation des E.A.U. à l'assistance humanitaire avait été entièrement mise en place, et on faisait des projets à long terme en vue de faciliter la réinsertion des réfugiés dès leur retour en Afghanistan. Cheikh Zayed a déclaré le 2 décembre que, outre la campagne contre le terrorisme, 'il est tout aussi important de procéder à la planification rapide d'actions internationales concertées dans le but de reconstruire l'Afghanistan et d'éliminer les raisons et les facteurs qui l'ont conduit à sa situation actuelle.'

Bien que le gouvernement des E.A.U. ait été profondément perturbé, et choqué, par les attentats terroristes aux États-Unis, et qu'il ait entièrement soutenu les efforts faits au niveau international pour engager une lutte afin d'identifier et d'appréhender les responsables, il a néanmoins souligné, depuis le début, l'importance de veiller à ce que toute campagne contre le terrorisme soit juste et mesurée. Dans ce contexte, il a noté la nécessité de s'attaquer au terrorisme d'État que le gouvernement d'Israël continue de pratiquer contre le peuple palestinien.

Dans un message adressé aux dirigeants d'États membres de l'OTAN (la Fédération russe et la Chine), le 16 septembre, après les attentats aux États-Unis, et délivré en son nom par Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Cheikh Zayed a déclaré : 'Il devrait y avoir une tentative immédiate et une forte alliance internationale pour supprimer le terrorisme, ainsi

que tous ceux qui le soutiennent et l'entretiennent.'

Cheikh Zayed a également réitéré 'la condamnation [par les E.A.U.] des actes de terrorisme quotidiens et continus commis contre le peuple palestinien non armé par les forces d'occupation israéliennes, dans les territoires occupés de la Palestine'. Cheikh Hamdan a dit aux envoyés que le Président estimait qu'il devrait y avoir une forte cohésion internationale qui permettrait, parallèlement aux efforts visant à éradiquer le terrorisme, de déployer des moyens réels et efficaces pour trouver une solution équitable et durable au conflit du Moyen-Orient. 'Le Président s'est exprimé clairement et sans équivoque,' a ajouté le secrétaire d'État, qui a rapporté ainsi ses propos :

Les Arabes et le monde islamique ne peuvent accepter ce qui se passe dans les territoires occupés de la Palestine : les tueries quotidiennes, les déportations et la destruction. Tout ceci est politiquement et moralement inacceptable . . . Nous demandons à tous les dirigeants d'agir, avec droiture, sur ces deux fronts, parallèlement et en même temps, pour parvenir à une solution équitable et définitive au conflit du Moyen-Orient, sur la base de l'application de la légitimité internationale, qui permettra au peuple palestinien, à la fin de l'occupation, d'exercer son droit à l'autodétermination, et de fonder un État indépendant sur son territoire avec Jérusalem comme capitale . . . Il n'y aura pas de paix durable sans cela.

Le 2 décembre, il a répété qu'il estimait que le combat palestinien ne devait en aucun cas être mêlé à la campagne internationale contre le terrorisme, réaffirmant 'le droit des peuples du monde de résister à l'occupant.'

La résistance du peuple palestinien envers un occupant qui est armé jusqu'aux dents ne saurait être assimilée au terrorisme, et nous condamnons la terreur d'État maintenue par Israël.

Depuis le déclenchement du deuxième soulèvement palestinien (Intifada) le 28 septembre 2000, les E.A.U. continuent à exprimer leur soutien pour le peuple palestinien, et pour leur résistance à la violence israélienne. En juillet, Cheikh Zayed a dit à l'envoyé américain, William Burns :

Alors qu'Israël fait pleuvoir ses armes meurtrières sur le peuple palestinien qui n'a rien d'autre que des pierres, les États-Unis semblent incapables de se faire entendre en Israël . . . Les États-Unis doivent mettre fin au terrorisme, à l'agression, aux crimes barbares commis par Israël et intensifier leurs efforts pour restaurer la paix et la sécurité.

Cheikh Zayed a ajouté que les États-Unis avaient l'obligation politique et morale de faire espérer aux Palestiniens que l'agression dont ils étaient victimes allait cesser.

L'appel lancé aux États-Unis pour qu'ils adoptent une approche plus mesurée et plus active dans la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient a été renouvelé lors du discours adressé à l'Assemblée générale des Nations unies en novembre.

Ce discours incitait l'Assemblée générale à œuvrer pour que soit rendu au peuple palestinien le droit légitime à l'autodétermination et celui de fonder un État palestinien avec Jérusalem comme capitale. Il demandait également le retour des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions internationales et aux principes de l'accord de terres pour la paix.

Les E.A.U. se sont réjouis de la nouvelle prise de position exposée par le Président Bush lors de son discours à l'Assemblée générale et par le ministre américain des Affaires Étrangères, Colin Powell, en ce qui concerne notamment l'approbation du principe de création d'un État palestinien et le renouvellement de leur engagement pour une diplomatie active visant à revigorer le processus de paix.

Début janvier 2002, Cheikh Zayed a renouvelé son appel aux États-Unis, leur demandant d'intervenir pour mettre fin à l'agression israélienne contre les Palestiniens. Lors d'une rencontre avec Williams Burns, adjoint du secrétaire d'État américain aux Affaires du Moyen-Orient, le Président a observé que le gouvernement américain, en tant que principal instigateur du processus de paix au Moyen-Orient, avait le devoir d'agir en ordonnant l'arrêt immédiat des attentats perpétrés par Israël. Cheikh Zayed a déclaré à l'envoyé que :

Le maintien de la situation actuelle préoccupante dans les territoires occupés de la Palestine, résultant de la politique d'agressivité menée par Israël qui fait de nombreuses victimes parmi le peuple palestinien, constitue une menace pour la sécurité de tous les pays de la région et pour les efforts internationaux visant à établir une paix totale et juste.

Au sein de l'ensemble du Monde Arabe, les Émirats Arabes Unis se sont félicités de l'organisation, en mars, d'une conférence au sommet à Amman, capitale jordanienne. Elle était la première de toute une série de réunions annuelles prévues, et le Président Cheikh Zayed la réclamait depuis longtemps. Dans une lettre adressée au roi Abdullah bin Hussein de Jordanie, le Président des E.A.U. a réaffirmé la volonté des Émirats de contribuer, par tous les moyens possibles, au rétablissement puis à la consolidation de l'unité de la nation arabe :

Je suis avec grand intérêt les séances de la conférence, et je suis satisfait et heureux de voir que ce que nous recherchions s'est réalisé. L'esprit de compréhension et de fraternité qui a régné au cours des examens et des discussions m'a procuré un grand contentement. Les débats sérieux que vous avez animés sur les questions fondamentales à l'ordre du jour ont prouvé que les intentions sincères et la franchise sont pour nous la clé du succès. Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que ma position est la même que la vôtre. Elle se fonde sur la solidarité, la cohésion et une approche commune. Entre frères, le dialogue est essentiel : nous sommes heureux de voir que les Arabes reconnaissent la bonne marche à suivre pour arriver à la réconciliation et à la solidarité, et pour surmonter les facteurs négatifs et les erreurs du passé, afin de triompher des dissensions et des désaccords existant entre eux. Nous devrons rendre des comptes à Dieu Tout-Puissant si nous n'assumons pas nos responsabilités envers notre nation et nos peuples. Nous vous soutenons fortement dans tous vos efforts pour rétablir l'union arabe et, dans ce contexte, nous appuyons toutes les résolutions qui pourraient renforcer une action arabe conjointe.

Dans la déclaration qu'il a faite le jour de la fête nationale, le 2 décembre, Cheikh Zayed a ajouté :

aux niveaux arabe et islamique, nous donnons dans nos politiques la priorité à la coopération . . . C'est la raison pour laquelle nous mettons toujours en garde contre la discorde qui règne dans le Monde Arabe, nous faisons appel à la collaboration et à la solidarité, nous vous demandons d'oublier nos différences et, pour nos relations, de tourner une nouvelle page.

L'appel des E.A.U. pour la suppression des sanctions imposées à l'Iraq par les Nations unies a été renouvelé, le 2 décembre, par le Président Cheikh Zayed, qui a également observé que :

L'Iraq est une partie essentielle de la nation arabe. Il ne peut pas rester en marge et à l'écart des problèmes du Monde Arabe, car ceci porterait un grave préjudice au progrès de la nation arabe dans son ensemble.

Il a reconnu, néanmoins, que l'Iraq doit :

prendre les mesures nécessaires pour aider son peuple à sortir de cette période difficile, à commencer par la libération des prisonniers de guerre koweïtiens (capturés en 1990–1991), ou par l'indication précise de leur lieu de détention.

Au cours de l'année, les E.A.U. ont poursuivi leurs efforts pour obtenir la restitution des îles d'Abu Musa, de la Grande Tunb et de la Petite Tunb, occupées par l'Iran depuis 1971. La visite de Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, à Téhéran, le 23 juillet 2001, a été suivie par celle de Mohammed Ali Abtahi, chef du cabinet présidentiel iranien, à Abu Dhabi, le 6 août 2001. Reconsidérant la situation le 2 décembre suivant, Cheikh Zayed a exprimé sa satisfaction 'quant à l'ambiance positive perçue récemment dans nos relations

avec l'Iran,' puis il a formulé des vœux pour que 'ceci conduise à la suppression de tous les obstacles à l'amélioration réelle de nos relations.'

Observant que, jusqu'ici, l'Iran n'a accepté ni de négocier ni de s'en remettre à la Cour internationale de justice, Cheikh Zayed a ajouté :

Nous demandons toujours à l'Iran d'accepter le principe de l'arbitrage, ou de l'ouverture de sérieuses négociations avec un ordre du jour déterminé et selon un échéancier spécifié . . . Nous avons fait preuve de patience en la matière car nous estimons que les relations entre musulmans constituent un élément important de notre politique étrangère, et nous cherchons toujours à laisser la porte ouverte à l'interaction, à la communication et au dialogue constructif.

En mai 2001, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a tenu un sommet au Qatar, et les E.A.U. ont saisi cette occasion pour redemander à la communauté internationale de ne pas rester inactive alors qu'Israël s'engageait dans la répression de l'Intifada palestinienne. Dans une déclaration faite à la conférence, le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, a incité les États musulmans à adopter une politique commune, et a ensuite appelé les États-Unis, les membres de l'Union européenne et les autres pays à faire pression sur Israël pour qu'il cesse toute brutalité, revienne à la table des négociations, mette en œuvre les accords qu'il avait signés et tâche de trouver une issue conforme aux résolutions internationales.

La montée de la tension entre l'Inde et le Pakistan, proches voisins des E.A.U., fin 2001, a été source d'une grande préoccupation pour les Émirats. En public comme en privé, les responsables émiriens ont incité les deux parties à engager un dialogue, afin de trouver une solution pacifique à leurs différends. Lors de sa réunion, début janvier 2002, avec le ministre pakistanais des Communications et des Chemins de fer, le Lieutenant-Général (retraité) Javed Ashraf, le Président Cheikh Zayed a exhorté les deux pays à faire appel à la raison, à la prudence et à la retenue pour la stabilité et la sécurité en Asie du sud. 'La guerre ne résout jamais les problèmes entre les pays. Cela ne sert à rien', a déclaré le Président. Dans un même temps, les E.A.U. ont poursuivi leur programme d'aide au développement en faveur du Pakistan, en signant, au total, six conventions, début novembre. Il s'agit du soutien le plus important jamais accordé par les E.A.U. à un autre pays, en une seule fois (voir la section L'Aide au développement).

Depuis la création de la fédération des Émirats Arabes Unis en 1971, l'un des moteurs de sa politique étrangère a été le souci de l'application de résolutions et d'accords internationaux. Dans ce contexte, les E.A.U. ont appuyé la campagne militaire engagée en 1999 pour obliger le gouvernement serbe à mettre fin à son

oppression sur la population musulmane au Kosovo ; ils ont également fourni des unités militaires à la force internationale de maintien de la paix, la KFOR, en garnison dans la province. En fait, les E.A.U. étaient le seul pays non-membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), hormis la Russie, à participer à la KFOR.

En octobre 2001, les unités des E.A.U. ont réintégré leur pays, à la fin de la période de déploiement convenue, mais le gouvernement des E.A.U. reste prêt à prendre part à d'autres opérations internationales de maintien de la paix, en cas de nécessité.

Ailleurs, les E.A.U. ont continué à encourager le développement de leurs relations politiques et économiques tant avec les pays développés qu'avec les pays en voie de développement (des progrès ont notamment été accomplis au sein du Monde Arabe), avec les pays de l'Union européenne, les États-Unis, le Japon et les États musulmans d'Asie centrale.

La cohérence de la politique étrangère des E.A.U. depuis 1971, due en grande partie au leadership du Président Cheikh Zayed, a permis au cours de l'année dernière de consolider la réputation du pays. En effet, celui-ci est considéré au sein de la communauté internationale comme un État responsable qui a recours au dialogue et au consensus pour régler les conflits et qui, en même temps, s'évertue à renforcer la légitimité et l'autorité des organisations et institutions internationales. Ainsi, les E.A.U. ont encore accru leur rôle d'acteur intéressant sur le plan de la diplomatie internationale.

Les E.A.U. entretiennent des relations diplomatiques avec 143 pays. Fin 2001, il existait 69 ambassades à Abu Dhabi et 52 consulats à Dubaï. On comptait également 35 ambassadeurs non-résidents accrédités auprès des E.A.U.. De plus, plusieurs organisations régionales et internationales y ont leurs bureaux. Les E.A.U. comptent 44 ambassades et sept consulats à l'étranger, ainsi que deux missions permanentes aux Nations unies, l'une à New York et l'autre à Genève.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide aux sinistrés et au développement, dans le pays comme à l'étranger, a constitué un aspect important de la politique des Émirats Arabes Unis depuis la création de l'État. Plusieurs organisations sont chargées de la répartition de cette aide, notamment la Société du Croissant-Rouge des E.A.U., le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (ADFD) et la Fondation Zayed.

LA SOCIÉTÉ DU CROISSANT-ROUGE

L'année 2001 a été l'une des plus actives que la Société du Croissant-Rouge (SCR) des E.A.U. ait connue jusqu'ici. En effet, elle a répondu, à la fois, aux besoins humanitaires existants et aux nouveaux. Présidée par le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Cheikh Hamdan bin Zayed Al Nahyan, la SCR s'est bâti une réputation mondiale pour ses programmes humanitaires, tant au niveau national qu'à l'étranger. Dans un rapport de la Fédération internationale des sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, la SCR des E.A.U. a été classée au premier rang des œuvres caritatives arabes et parmi les sept premières sociétés au monde quant à l'aide humanitaire d'urgence. Au cours de l'année 2000 uniquement, la SCR a recueilli 126,2 millions de dirhams (34,4 millions de dollars), qu'elle a consacrés à des actions humanitaires.

Bien qu'elle ait entrepris des projets dans de nombreux pays, la SCR a concentré son attention, en 2001, sur les crises en Palestine, au Kosovo, en Macédoine et, vers la fin de l'année, au Pakistan et en Afghanistan, crises auxquelles elle se devait de répondre.

Pendant la période qui s'est écoulée entre la nouvelle Intifada en Palestine, en septembre 2000, et le milieu de l'année 2001, la Société du Croissant-Rouge a accordé plus de 90 millions de dirhams (24,5 millions de dollars) pour secourir les populations victimes de la violence israélienne. Elle a également assuré le transport aérien de plusieurs groupes de civils blessés au cours de ces brutalités, pour qu'ils puissent être soignés dans des hôpitaux aux E.A.U..

L'aide apportée aux réfugiés afghans au Pakistan et en Afghanistan, ainsi qu'aux personnes déplacées au sein de l'Afghanistan, s'est avérée plus urgente par suite de la campagne militaire engagée contre le gouvernement des talibans en octobre 2001. Cependant, il faut noter que, bien avant le déclenchement de la crise, les E.A.U soutenaient déjà les Afghans déplacés, en particulier dans les camps de réfugiés du Pakistan.

Dans une déclaration faite le 23 septembre pour annoncer l'intensification du programme d'aide humanitaire, le Président de la SCR, Cheikh Hamdan bin Zayed, a observé que :

des millions de réfugiés afghans ont fui vers les zones frontalières des pays voisins et sont confrontés à des conditions de vie difficiles ; on prévoit un afflux beaucoup plus intense les jours et les semaines qui viennent. Les organismes d'aide humanitaire de l'ONU, ainsi que d'autres organismes, ont mis en garde contre le risque de famine pour une grande partie de l'Afghanistan, alors que le gouvernement pakistanais doit déjà supporter l'énorme fardeau que représente le problème des réfugiés.

En réponse à un appel humanitaire d'urgence lancé par la Fédération des Sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés afghans, non seulement au Pakistan mais aussi en Iran, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, la SCR a prélevé 600 000 francs suisses sur ses réserves, et a intensifié le soutien logistique à la base régionale de relais et de ravitaillement, qui se trouve à Abu Dhabi.

Des dons personnels ont été faits, début octobre, par Cheikh Zayed (15 millions de dirhams) et par Cheikha Fatima (5 millions de dirhams) ; dans un même temps, sur les instructions de Cheikh Khalifa bin Zayed, des avions des forces armées des E.A.U. ont été mis à disposition pour l'expédition de tentes, de couvertures, de médicaments, de produits alimentaires et autres provisions. Les activités de la SCR consistaient en l'envoi d'approvisionnements à la fois aux réfugiés au Pakistan, en Iran et à la population au sein de l'Afghanistan. Un camp de réfugiés spécialement aménagé a été établi à Chaman, à la frontière entre l'Afghanistan et la province du Baloutchistan au Pakistan, celui-ci pouvant abriter 40 000 personnes.

Un soutien supplémentaire a été apporté aux personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan par la Fondation caritative Cheikh Mohammed bin Rashid de Dubaï, qui a dressé un camp particulier au sud de l'Afghanistan, à quelques kilomètres au nord de la frontière avec le Baloutchistan.

Courant octobre 2001, le contingent des E.A.U. au service des forces de maintien de la paix des Nations unies au Kosovo, ayant achevé sa mission, est rentré dans son pays. Pendant les neuf mois précédant son retour, il a continué, en étroite collaboration avec la Société du Croissant-Rouge, à fournir un soutien considérable à la population civile dans son secteur d'opérations. L'un des principaux résultats de cette collaboration a été la construction par les forces armées des E.A.U. d'un hôpital à Vucutri, qui avait traité plus de 50 000 patients au moment du retrait du contingent.

En 2001, la Société du Croissant-Rouge a également fourni son assistance aux réfugiés de Macédoine qui s'étaient enfuis au Kosovo pendant la courte période d'instabilité de leur pays.

En dépit de la focalisation de son attention sur la Palestine, le Kosovo, l'Afghanistan et le Pakistan, la SCR a aussi étendu son aide à d'autres pays au cours de l'année. Une importante mission humanitaire a été organisée, par exemple, pour envoyer des approvisionnements aux sinistrés du tremblement de terre ravageur qui s'est abattu sur l'État indien du Gujarat en janvier ; plus tard, un soutien a été fourni à l'Algérie, victime de toute une série d'inondations.

LE FONDS D'ABU DHABI POUR LE DÉVELOPPEMENT

Courant novembre 2001, le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (ADFD), principale agence d'aide au développement des E.A.U., a signé son plus important

ensemble de conventions de prêts jamais accordé à un seul pays. Celui-ci comprenait l'accord de presque 1 milliard de dirhams au Pakistan en six prêts distincts. Totalisant 974 345 000 dirhams (265,49 millions de dollars), les prêts représentent l'aide financière maximale octroyée par le Fonds depuis sa création il y a 30 ans, et constituent une contribution non négligeable au programme de développement du Pakistan et au renforcement des liens entre les E.A.U. et le Pakistan.

L'objectif fondamental de ces projets est d'aider le Pakistan à développer ses secteurs de production d'énergie et d'approvisionnement en eau, tant dans les grands centres de population que dans les zones rurales. Les six conventions de prêts étaient les suivantes :

- 146 920 000 dirhams (40,03 millions de dollars) pour la centrale hydroélectrique de Khan Khwar, avec la construction d'un important barrage et d'une prise d'eau, ainsi que l'installation de deux turbines de 35 MW
- 202 015 000 dirhams (55,04 millions de dollars) pour la centrale hydroélectrique de Duber Khwar, avec la construction d'un important barrage et d'une prise d'eau, ainsi que l'installation de deux turbines de 65 MW
- 73 460 000 dirhams (20,01 millions de dollars) pour un projet d'approvisionnement en eau pour la ville de Quetta, capitale de la province du Baloutchistan au Pakistan, comprenant le forage de 55 puits d'approvisionnement en eau et un ensemble de conduites associé, ainsi que la construction d'un réseau d'égouts de 100 km et de stations de traitement et de recyclage des eaux usées à Quetta
- 146 920 000 dirhams (40,03 millions de dollars) pour la Phase V, Phase II du projet d'approvisionnement en eau du Grand Karachi : c'est-à-dire la construction de conduites et de stations de pompage dans le but d'apporter 450 millions de litres d'eau par jour au port principal du Pakistan
- 220 380 000 dirhams (60,04 millions de dollars) pour le projet de centrale hydroélectrique d'Allia Khwar, avec la construction d'un barrage et d'une prise d'eau, ainsi que l'installation de deux turbines de 60 MW
- 183 650 000 dirhams (50,04 millions de dollars) pour le projet du barrage de Gomal, avec la construction d'un barrage de 133 mètres de haut ayant une capacité de retenue de 1,5 milliards de m^3 d'eau. Associé à ceci, il y aura un seuil de dérivation et un réseau de canaux pour l'irrigation de 66 000 ha de terres, ainsi qu'une centrale électrique d'une capacité installée de 130 MW.

Les prêts accordés par ce Fonds seront utilisés pour financer l'achat de composants étrangers nécessaires à chacun de ces projets.

Globalement, 55 pays ont maintenant bénéficié du programme d'assistance du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (ADFD). Instauré en 1971, ce fonds est

une institution publique autonome supervisée par le gouvernement d'Abu Dhabi, et qui gère également les fonds fournis par le gouvernement. Le montant total des capitaux (y compris les six prêts accordés au Pakistan) apportés par le Fonds ou par le gouvernement, et gérés par le Fonds, s'élève aujourd'hui à 16,5 milliards de dirhams, garantissant 223 projets dans 55 pays. Sur ce total, 7,1 milliards de dirhams proviennent du gouvernement. L'ADFD apporte également un soutien au développement dans les E.A.U..

Conformément à la politique adoptée par l'ADFD en vue de faciliter une croissance durable dans les pays en développement accablés par la dette extérieure, l'accent a été mis sur des projets visant à moderniser l'infrastructure, à améliorer les équipements de santé et d'enseignement et à créer des opportunités d'emplois. Les projets d'infrastructure, tels que les routes, les ports maritimes, les aéroports, la production d'électricité et les télécommunications, mais aussi les projets concernant l'agriculture, le développement social, la santé, l'éducation et le logement représentent bien plus d'un tiers de l'aide totale apportée et gérée par le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, sans compter les conventions de prêts au Pakistan signées en novembre 2001.

Les statistiques concernant les activités du Fonds, qui ont été publiées en novembre 2001, indiquent que les pays arabes ont reçu 85,1 % de tous les prêts et subventions accordés par le Fonds et par le gouvernement. Les pays au sud du Sahara en ont reçu 7,8 %, les pays asiatiques 4,8 % et les autres pays 2,2 %.

Outre ces subventions et ces prêts préférentiels, l'ADFD a élargi son domaine d'action à l'investissement direct dans des entreprises privées en vue d'augmenter la participation du secteur privé au développement économique des pays bénéficiaires. Fin 2001, cet investissement direct s'élevait à 464 millions de dirhams. Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie représentait 62 % de l'investissement direct engagé par le fonds pour fournir des devises fortes et des emplois aux citoyens des pays bénéficiaires.

La valeur totale des prêts, des subventions et des investissements du Fonds est passée de 1 milliard de dirhams en 1977 à 4 milliards de dirhams en 1987 et à 8,462 milliards de dirhams fin octobre 2001.

De plus, l'ADFD gère, pour le compte du gouvernement d'Abu Dhabi, un programme d'assistance estimé, en novembre 2001, à 7,116 milliards de dirhams, dont 61 % ont été attribués sous forme de subventions. Le solde a été accordé sous forme de prêts préférentiels à long terme. Les subventions du gouvernement d'Abu Dhabi ont été investies, pour citer quelques exemples, dans la reconstruction du barrage de Marib au Yémen, l'hôpital Cheikh Zayed à Rabat au Maroc, la cité Cheikh Zayed en Égypte, un centre de services sociaux à Dhaka au Bangladesh, un

complexe résidentiel au Yémen et l'orphelinat Cheikh Zayed à Mombasa au Kenya.

55 millions de dirhams du programme de subventions directes ont servi à financer des projets élaborés dans le cadre du programme des pays du Golfe membres des Nations unies (mis en place en 1981 par les pays du CCG en vue de coordonner l'aide aux pays arabes donnée par 15 agences des Nations unies, telles que l'Unesco, l'Unicef et la FAO).

Entre janvier et juillet 2001, de nouvelles conventions de prêts ont été signées entre Abu Dhabi et les pays suivants :

- Royaume hachémite de Jordanie : une convention de prêt de 36 730 000 dirhams pour le financement du projet du barrage de Unity
- République de Djibouti : deux conventions de prêts : l'une de 29 834 000 dirhams pour le financement d'un projet de logements et l'autre de 25 711 000 dirhams pour le financement de l'agrandissement du port de Djibouti
- Royaume du Maroc : une convention de prêt de 20 380 000 dirhams pour le financement du Périphérique Méditerranée
- Érythrée : un prêt complémentaire de 18 365 000 dirhams pour le projet de production d'électricité
- République du Kazakhstan : une convention de prêt de 80 806 000 dirhams pour financer la construction de la route Karaganda – Astana.

Parmi les autres projets financés par des prêts ou des subventions attribuées, en 2001, par d'autres organisations gouvernementales, mais sous la surveillance du Fonds, figurent plusieurs projets importants en Palestine. Ceux-ci incluent le Projet de la Cité Zayed de 50 millions de dollars à Gaza, dont la première pierre a été posée par le ministre de l'Information et de la Culture, Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, en novembre 2000. Il comporte la construction de 750 logements de 3 chambres, avec hôpital, écoles et jardins. Parmi les autres concrétisations de l'aide à la Palestine, gérées par le Fonds, figure l'hôpital Zayed de Ramallah, qui a été inauguré en mars 2001.

LA FONDATION CARITATIVE ET HUMANITAIRE ZAYED

La Fondation Zayed, créée en 1992, au capital de 3,671 milliards de dirhams, apporte son soutien aux personnes démunies aux niveaux local, régional et international. À ce jour, la Fondation a alloué plus de 400 millions de dirhams à divers projets humanitaires dans le pays et à l'étranger. Cette assistance s'est matérialisée par le financement de la construction de mosquées, de centres culturels islamiques, de centres de recherche scientifique et d'établissements de santé et d'enseignement, outre les envois de secours aux régions sinistrées. Dans son rapport pour l'année 2000, l'Office du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a noté que la Fondation se classait au cinquième rang mondial de tous les organismes apportant une aide humanitaire aux réfugiés.

Au niveau local, la Fondation parraine des programmes humanitaires, comme l'assistance à d'autres organisations humanitaires, la rénovation de mosquées et de centres de mémorisation du Coran, le financement de centres de réadaptation, l'achat de matériel médical, la construction de cinq grandes mosquées, pour un coût de 48 millions de dirhams, dans les Émirats du nord, et le soutien d'autres projets en collaboration avec le ministère de la Justice, des Affaires islamiques et d'Awqaf.

Au niveau régional, la Fondation a consacré plus de 11,3 millions de dirhams à des projets qui comprennent l'édification de quelques mosquées à Oman, une contribution à diverses œuvres caritatives à Bahreïn, en plus de travaux relatifs à la mise en place et à l'entretien de centres de mémorisation du Coran et de centres de réadaptation pour les handicapés.

Au niveau plus large des pays arabes, la Fondation a donné sa contribution pour plusieurs centres médicaux, hôpitaux et orphelinats en Palestine, et, en cours d'année, a également appuyé des œuvres de charité et des institutions d'assistance sociale au Liban. Une autre réalisation est l'université d'Al Manar, dont la bibliothèque a été financée par la Fondation pour un coût de 7,5 millions de dirhams. La Mauritanie et la Somalie sont deux autres pays arabes ayant bénéficié d'un soutien.

Ailleurs en Afrique, la Fondation a construit une nouvelle grande mosquée à Nairobi, capitale du Kenya, pour un coût de 20 millions de dirhams, et elle apporte son soutien à un orphelinat du Kenya accueillant 150 enfants, pour un coût de 13 millions de dirhams. Elle a également financé le Centre scientifique Zayed au Tchad (7,5 millions de dirhams), un hôpital aux Comores (7,5 millions de dirhams), et une mosquée centrale dans la capitale de la Côte d'Ivoire (22 millions de dirhams). Il faut également citer la remise à neuf de l'hôpital central de Zanzibar et la création d'une université au Mali.

En Asie, on peut noter dernièrement la construction d'établissements d'enseignement et de logements au Pakistan, de mosquées au Pakistan et en Inde, mais aussi l'apport par la Fondation d'une aide humanitaire aux victimes de tremblements de terre en Afghanistan et en Iran.

En Europe, les principales activités récentes de la Fondation se sont centrées sur la construction de mosquées à Stockholm et à Londres et sur la fourniture d'une aide humanitaire et de matériel médical en Bosnie. Elle a également financé plusieurs projets aux États-Unis et étendu ses activités, en cours d'année, à la Nouvelle-Zélande, à laquelle elle a fait don de 13 millions de dirhams pour la construction d'une école de filles.

LES AUTRES INITIATIVES

Outre l'assistance au développement et l'aide humanitaire apportées par les trois principales institutions que sont la Société du Croissant-Rouge, le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement et la Fondation Zayed, toute une série d'autres initiatives ont été lancées courant 2001 pour secourir les nécessiteux dans d'autres pays et pour collaborer au développement d'institutions internationales et régionales. En Palestine, par exemple, la Première Dame du pays, Cheikha Fatima bint Mubarak, a fait deux dons de 1 million de dollars chacun pour un centre de réinsertion professionnelle à Hébron et pour une œuvre caritative à l'intention des enfants à Gaza. D'autres libéralités ont été faites dans un même temps pour les Palestiniens victimes d'attentats israéliens, notamment par l'émir d'Ajman, S.A. Cheikh Humaid bin Rashid Al Nuaimi, et par la Fondation caritative Cheikh Mohammed bin Rashid de Dubaï.

L'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) a reçu un don de 1 million de dollars de Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan pour la construction de son nouveau siège à Rabat, au Maroc, et dans un même temps Cheikh Maktoum bin Rashid Al Maktoum, Vice-Président, Premier Ministre et Émir de Dubaï, a octroyé 5 millions de dollars à l'université d'Al Azhar en Égypte (haut lieu du savoir le plus ancien du monde musulman), en vue d'un programme permettant de conserver sa collection de manuscrits inestimables et de placer leurs textes sur Internet pour que les chercheurs puissent y avoir accès. Cheikh Maktoum, qui joue un rôle dans le domaine des courses hippiques et a établi d'étroites relations avec les groupes de propriétaires terriens et d'agriculteurs britanniques, a également fait don d'un million de livres sterling à un fonds spécial créé pour soulager les familles d'agriculteurs affectés par l'épidémie ravageuse de fièvre aphteuse en Grande-Bretagne. Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abu Dhabi et Adjoint au Commandant suprême des Forces armées des E.A.U., a offert un autre million de dollars pour des missions humanitaires dans les pays d'Asie Centrale.

Outre ces initiatives individuelles, le gouvernement des E.A.U. a également continué d'apporter, tout au long de l'année, d'importantes contributions aux régions et aux personnes nécessiteuses. En octobre 2001, par exemple, une deuxième tranche de 72 millions de dollars a alimenté les fonds spéciaux Al Aqsa et Intifada, créés fin 2000 lors de la conférence arabe au sommet, ce qui porte à 150 millions de dollars le total versé à ces fonds.

Dans le cadre de l'assistance fournie directement par le gouvernement des E.A.U., celui-ci a également attribué une allocation spéciale de 500 000 dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) pour les Palestiniens et une autre de 5 millions de dollars pour un fonds international d'aide aux réfugiés afghans au Pakistan.